

**Commune de Tenay**

L'an deux mil vingt-deux et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants

Absents 1

Pouvoirs 1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, G. CHARVET, S. CHEVRY, S. DELAVY, S. BRUN, S. AMOURIQ, M. BOUMIR, G. BASSET ; P. PERSICO ; F.MALARD ; C.PARDO, C.GRABIT

J-F BONIN

Date de convocation : 09/09/2022

Secrétaire de séance : C.SAVOI

J-F BONIN donne pouvoir à C.SAVOI

**DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET M14  
Délibération N° 44/2022**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- dans le respect du principe d'équilibre budgétaire, décide les virements de crédits suivants :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
6811	Dotations aux amortissements	+ 3 000.00€			
615228	Autres bâtiments				- 3 000.00€
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 000.00€</b>			<b>- 3 000.00€</b>

- Charge Monsieur le Maire de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 26/09/2022



Le Maire,

G. ALLAIN

Le Maire,  
p/ Gaël ALLAIN

C. PARDO

Adjoint au Maire



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N.2 - BUDGET M14

---

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 26/09/2022

---

Numéro de l'acte : 44-2022 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20220916-44-2022-DE

---

Date de décision : 16/09/2022

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires